CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E31751** **VALABLE JUSQU'AU** **24/01/2027**

ÉDITÉ LE 26/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1983

Raison sociale : SOC GEBATIS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 16/05/2000

Capital : 320 142

420 BOULEVARD CAUSSEMILLE
83300 DRAGUIGNAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DRAGUIGNAN 328125000

Siret : 328 125 000 00047

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9000296

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290625

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290625

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 94 68 52 68 **Fax :** 04 94 85 01 76

Portable : 06 19 40 32 28

Responsabilité légale :
GIORDANENGO GERARD GÉRANT

Site Internet : http://www.giordanengo.fr

E-mail : ggiordanengo@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 268 740 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	3	01/12/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		21/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025